



Organisation
internationale
du Travail

unicef 

pour chaque enfant



RÉSUMÉ

TRAVAIL DES ENFANTS

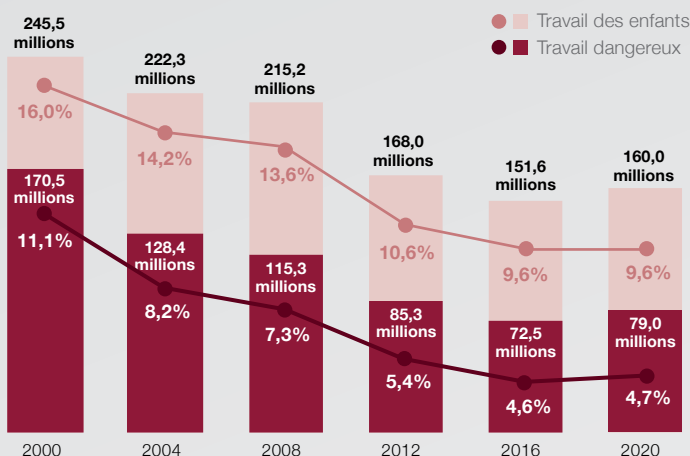
ESTIMATIONS MONDIALES 2020, TENDANCES ET LE CHEMIN À SUIVRE

Coup d'œil sur le travail des enfants

Tendances

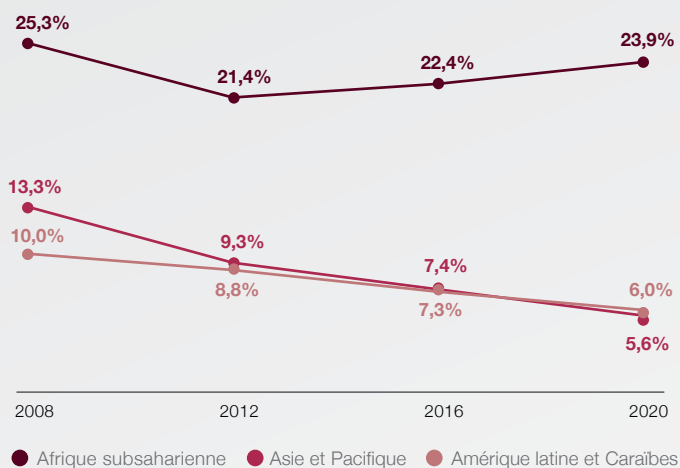
La lutte mondiale contre le travail des enfants est au point mort depuis 2016

Pourcentage et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants et à des travaux dangereux



Dans les régions d'Asie et Pacifique et d'Amérique latine et Caraïbes, le travail des enfants diminue régulièrement depuis 2008 ; des progrès similaires n'ont pas été réalisés en Afrique subsaharienne

Pourcentage des enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants, par région

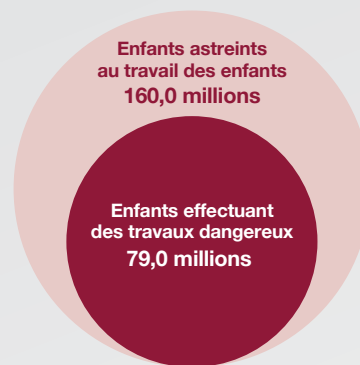


Notes : Ces chiffres concernent les groupements régionaux utilisés par l'OIT dans ses rapports. Il n'y a pas de données historiques comparables datant d'avant 2016 pour d'autres régions.

Situation actuelle

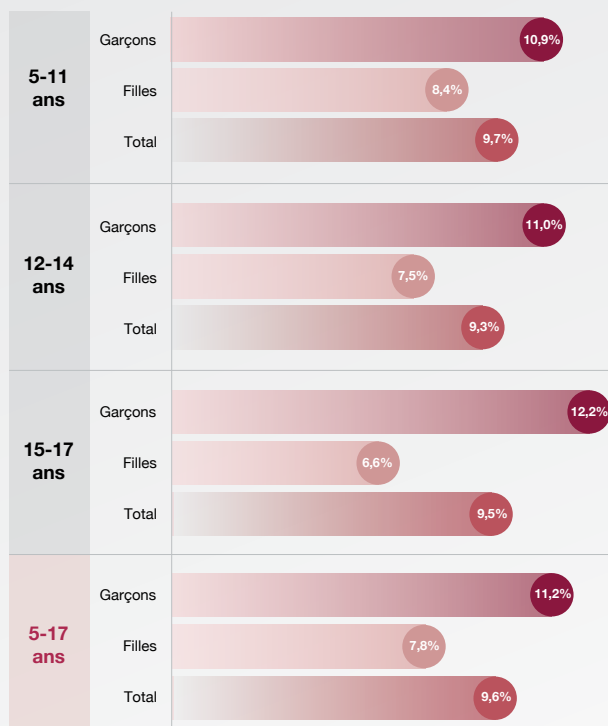
Dans le monde, 160 millions d'enfants sont astreints au travail des enfants; sur ce total, 79 millions effectuent des travaux dangereux

Nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants et à des travaux dangereux



La prévalence du travail des enfants est plus élevée chez les garçons que chez les filles, tous âges confondus

Pourcentage des enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants, par âge et par sexe



Nous avons promis aux enfants de mettre fin au travail des enfants

L'Afrique subsaharienne se distingue comme étant la région où le pourcentage et le nombre d'enfants astreints au travail des enfants sont le plus élevés

Afrique subsaharienne

23,9%
86,6 millions

Pourcentage et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants, par région

Notes : La taille des bulles est proportionnelle au nombre absolu d'enfants astreints au travail des enfants. Les groupements régionaux sont utilisés pour communiquer les données relatives aux ODD. La région de l'Océanie est omise en raison du peu de données disponibles. Pour cette raison, les chiffres enregistrés par région ne correspondent pas au total enregistré au niveau mondial.

Asie centrale et du Sud

5,5%
26,3 millions

Asie de l'Est et du Sud-Est

6,2%
24,3 millions

Afrique du Nord et Asie de l'Ouest

7,8%
10,1 millions

Amérique latine et Caraïbes

6,0%
8,2 millions

Europe et Amérique du Nord

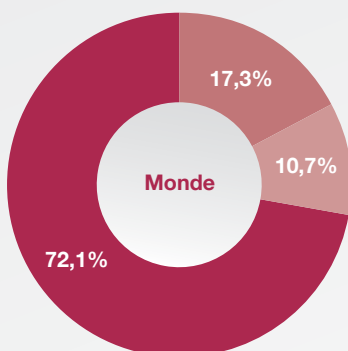
2,3%
3,8 millions

La plupart des enfants astreints au travail des enfants travaillent au sein de leur cellule familiale

Répartition en pourcentage des enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants, par statut dans l'emploi

- Les enfants collaborent à l'entreprise familiale
- Les enfants sont salariés
- Les enfants travaillent en indépendant

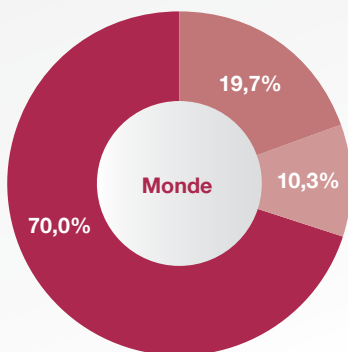
Note : La somme des pourcentages n'est pas égale à 100 % parce que les totaux ont été arrondis.



L'essentiel du travail des enfants dans le monde a lieu dans le secteur agricole

Répartition en pourcentage des enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants, par secteur d'activité économique

- Agriculture
- Services
- Industrie



Impact de la pandémie de la COVID-19

Sans mesures d'atténuation, le nombre d'enfants astreints au travail des enfants pourrait passer de 160 millions en 2020 à 168,9 millions d'ici à la fin de 2022

Nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants - prévisions d'ici la fin de 2022

206,2 millions

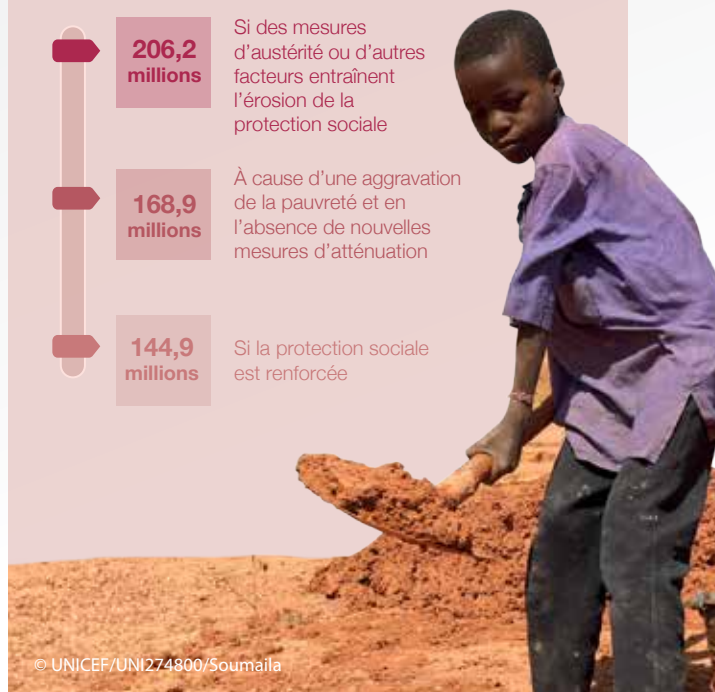
Si des mesures d'austérité ou d'autres facteurs entraînent l'érosion de la protection sociale

168,9 millions

À cause d'une aggravation de la pauvreté et en l'absence de nouvelles mesures d'atténuation

144,9 millions

Si la protection sociale est renforcée



© UNICEF/UNI274800/Soumaila

Il n'y a pas de temps à perdre



Le rapport **Travail des enfants: estimations mondiales 2020, tendances et le chemin à suivre** présente le bilan des efforts déployés dans le monde pour mettre fin au travail des enfants. Publié par l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), co-responsables de la **cible 8.7** des objectifs de développement durable, à l'occasion de l'Année internationale de l'élimination du travail des enfants, ce rapport décrit l'ampleur et les principales caractéristiques actuelles du travail des enfants, ainsi que son évolution dans le temps.

Comme les estimations précédentes produites tous les quatre ans par l'OIT depuis 2000, les calculs de 2020 sont basés sur l'extrapolation de données tirées d'enquêtes nationales auprès des ménages. Les nouvelles estimations utilisent des données tirées de plus de 100 enquêtes auprès des ménages représentant les deux tiers de la population mondiale d'enfants âgés de 5 à 17 ans.

Le contenu du rapport est alarmant : pour la première fois depuis que nous avons commencé à produire ces estimations, il y a vingt ans, la lutte mondiale contre le travail des enfants est au point mort. En outre, si l'on ne prend pas de toute urgence des mesures d'atténuation, des millions d'autres enfants risquent d'être contraints de travailler à cause de la crise de la COVID-19.

Ces résultats nous ramènent à la dure réalité quant à l'engagement de la communauté internationale de mettre fin au travail des enfants d'ici à 2025. Si nous ne mobilisons pas les volontés et les ressources nécessaires pour agir maintenant à une échelle sans précédent, il faudra encore bien des années pour éliminer le travail des enfants.

TENDANCES ET ESTIMATIONS MONDIALES

Le travail des enfants demeure un problème persistant dans le monde aujourd'hui. Selon les dernières estimations mondiales, 160 millions d'enfants – 63 millions de filles et 97 millions de garçons – étaient astreints au travail des enfants dans le monde au début de 2020, soit près d'un enfant sur 10 parmi tous les enfants dans le monde entier. De plus, 79 millions d'enfants – près de la moitié de tous ceux qui étaient soumis au travail des enfants – effectuaient des travaux dangereux mettant directement en péril leur santé, leur sécurité et leur développement moral.

La lutte mondiale contre le travail des enfants est au point mort depuis 2016.

Le pourcentage d'enfants astreints au travail des enfants est demeuré inchangé au cours des quatre dernières années, tandis que le nombre absolu d'enfants astreints au travail des enfants a augmenté de plus de 8 millions. De même, le pourcentage d'enfants effectuant des travaux dangereux est resté presque inchangé mais, en chiffres absolus, il a augmenté de 6,5 millions d'enfants.

La situation à l'échelle mondiale occulte les progrès réels accomplis pour éliminer le travail des enfants dans les régions d'Asie et Pacifique, et d'Amérique latine et Caraïbes. Dans ces deux régions, la baisse du travail des enfants s'est poursuivie au cours des quatre dernières années, en pourcentage et en chiffres absolus. De tels progrès se sont révélés impossibles à réaliser en

► **CIBLE 8.7 DES ODD**
Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.

Afrique subsaharienne : depuis 2012, on constate une augmentation, en nombre et en pourcentage, du travail des enfants dans cette région. Il y a aujourd'hui plus d'enfants astreints au travail des enfants en Afrique subsaharienne que dans tout le reste du monde. Sans une avancée décisive dans cette région, les objectifs mondiaux relatifs au travail des enfants ne seront pas atteints.

Des progrès constants ont été enregistrés au cours des quatre dernières années concernant les enfants âgés de 12 à 14 ans et de 15 à 17 ans.

Dans ces deux tranches d'âge, on constate une baisse constante du travail des enfants, en pourcentage et en chiffres absolus, depuis les dernières estimations. En revanche, pour les enfants âgés de 5 à 11 ans, on note une augmentation du travail des enfants, après que les estimations mondiales de 2016 ont révélé un ralentissement des progrès constatés dans ce groupe d'âge. En 2020, le nombre d'enfants âgés de 5 à 11 ans astreints au travail des enfants avait augmenté de 16,8 millions par rapport à 2016.

Si l'on ne prend pas de toute urgence des mesures d'atténuation, la crise de la COVID-19 menace d'éroder encore davantage les progrès accomplis au niveau mondial dans la lutte contre le travail des enfants. Une nouvelle analyse indique que, d'ici la fin de 2022, 8,9 millions d'enfants de plus seront astreints au travail des enfants du fait de l'aggravation de la pauvreté attribuable à la pandémie.

Pourtant, la nouvelle augmentation prévue du travail des enfants n'est pas une fatalité. Les conséquences réelles dépendront des réponses politiques. Deux autres scénarios démontrent l'énorme incidence à court terme de la protection sociale sur le travail des enfants. Là où l'on laisse se fragiliser cette protection sociale, on peut s'attendre à une augmentation du travail des enfants d'ici à la fin de 2022. En revanche, une augmentation de la protection sociale pourrait contrebalancer largement les retombées de la COVID-19 sur le travail des enfants, nous permettant de renouer avec le progrès en la matière.

Voici d'autres résultats essentiels des estimations mondiales de 2020 :

- **La prévalence du travail des enfants est plus élevée chez les garçons que chez les filles, tous âges confondus.** Chez les garçons, 11,2 pour cent sont astreints au travail des enfants contre 7,8 pour cent des filles. En chiffres absolus, on dénombre 34 millions de garçons de plus que de filles astreints au travail des enfants. Lorsque la définition du travail des enfants est élargie pour inclure les tâches ménagères effectuées pendant 21 heures ou plus par semaine, l'écart entre les sexes dans le travail des enfants âgés de 5 à 14 ans est réduit de près de la moitié.
- **Le travail des enfants est beaucoup plus courant dans les zones rurales.** En milieu rural, 122,7 millions d'enfants sont astreints au travail des enfants contre 37,3 millions en milieu urbain. La prévalence du travail des enfants est presque trois fois plus élevée dans les zones rurales (13,9 pour cent) que dans les zones urbaines (4,7 pour cent).
- **L'agriculture est toujours le secteur où persiste l'essentiel du travail des enfants – pour les garçons comme pour les filles.** Il représente 70 pour cent de l'ensemble des enfants astreints au travail des enfants, soit 112 millions d'enfants au total. Beaucoup sont des enfants plus jeunes, confirmant ainsi que l'agriculture constitue un point d'entrée dans le travail

des enfants. Plus des trois quarts des enfants âgés de 5 à 11 ans astreints au travail des enfants sont employés dans le secteur agricole.

- **La plus grande partie du travail des enfants est effectuée au sein de la cellule familiale.** Soixante-douze pour cent des enfants astreints au travail des enfants et 83 pour cent des enfants âgés de 5 à 11 ans, travaillent au sein de la cellule familiale, principalement dans une exploitation agricole familiale ou une microentreprise familiale. Le travail des enfants en milieu familial est souvent dangereux, contrairement aux idées reçues selon lesquelles la famille offre un environnement de travail plus sûr. Plus du quart des enfants âgés de 5 à 11 ans et près de la moitié des enfants âgés de 12 à 14 ans astreints au travail des enfants en milieu familial effectuent des travaux susceptibles de nuire à leur santé, à leur sécurité ou à leur développement moral.
- **Le travail des enfants est souvent associé à la déscolarisation.** Une grande partie des enfants très jeunes astreints au travail des enfants sont exclus de l'école, bien qu'ils soient dans le groupe d'âge de la scolarité obligatoire. Plus du quart des enfants âgés de 5 à 11 ans et plus du tiers des enfants âgés de 12 à 14 ans qui sont astreints au travail des enfants sont déscolarisés. Cela contribue à limiter gravement les perspectives d'emploi décent à l'adolescence et à l'âge adulte, ainsi que leurs perspectives d'avenir en général. Beaucoup d'autres enfants astreints au travail des enfants ont du mal à concilier les impératifs de l'école et ceux du travail, ce qui compromet leurs chances de réussite scolaire et leur droit au loisir.

LE CHEMIN À SUIVRE

Selon les estimations mondiales 2020 publiées par l'OIT et l'UNICEF, la lutte mondiale contre le travail des enfants est entrée dans une phase critique : elle est au point mort depuis quatre ans, après avoir déjà faibli considérablement lors des quatre années antérieures. La crise actuelle de la COVID-19 menace d'éroder encore davantage les acquis antérieurs. Certes, près de 86 millions d'enfants ont été soustraits au travail des enfants depuis que nous avons commencé à produire ces estimations mondiales, en 2000. Mais les dernières tendances indiquent que nous avons pris beaucoup de retard dans notre engagement collectif de mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes d'ici à 2025. À l'occasion de cette Année internationale de l'élimination du travail des enfants, nous devons agir de toute urgence pour rattraper ce retard.

Il faut adopter des mesures immédiates pour éviter de prendre encore plus de retard pendant la crise actuelle de la COVID-19. De toute évidence, la pandémie a aggravé le risque de travail des enfants, surtout à cause d'une forte hausse de la pauvreté – les familles sont alors plus susceptibles de faire appel au travail des enfants – et des fermetures d'écoles – les familles n'ont alors d'autre choix que d'envoyer leurs enfants travailler. Pour réduire ces risques, un renforcement des mesures de soutien au revenu des familles en situation de vulnérabilité, par des allocations familiales et d'autres moyens, sera indispensable. Il faudra également organiser des campagnes de rescolarisation et des programmes de rattrapage intensif pour ramener les enfants sur les bancs de l'école et les aider à se remettre à niveau, lorsque les conditions le permettront.

Durant les phases de crise aiguë et de rétablissement, il conviendra de ne pas perdre de vue les impératifs politiques plus globaux visant à mettre fin au travail des enfants. Ils s'imposent depuis longtemps :

- Étendre la protection sociale aux enfants et à leurs familles pour atténuer la pauvreté et l'incertitude économique qui sont à l'origine du travail des enfants.
- Assurer une éducation gratuite et de qualité au moins jusqu'à l'âge minimum d'accès à l'emploi pour offrir une solution de remplacement viable au travail des enfants et donner aux enfants l'opportunité d'un avenir meilleur.
- Garantir l'enregistrement de chaque naissance pour que les enfants aient une identité juridique et puissent jouir de leurs droits dès leur naissance.
- Promouvoir un travail décent convenablement rémunéré pour les jeunes (ayant l'âge légal de travailler) et les adultes, en accordant une attention particulière aux travailleurs de l'économie informelle, afin de permettre aux familles pauvres de renoncer à recourir au travail des enfants.
- Promouvoir des moyens de subsistance convenables et la résilience dans les zones rurales, notamment en appuyant la diversification économique, en investissant dans l'infrastructure des services essentiels, en étendant la protection sociale et en formulant des politiques de vulgarisation agricole favorisant la diversification des cultures. Les exploitations et les entreprises familiales qui dépendent du travail (non rémunéré le plus souvent) de leurs enfants ont besoin de plus de soutien pour améliorer leurs moyens de subsistance et se libérer de cette dépendance.
- S'assurer que la législation nécessaire est en place pour protéger les enfants, étayée par des mécanismes d'application de la loi et des systèmes de protection de l'enfance, et par les services requis pour les appliquer.
- Traiter la question des normes de genre et la discrimination qui contribuent à accroître le risque de travail des enfants, des filles en particulier, pour le travail domestique et les tâches ménagères non rémunérées.

On doit accorder une attention particulière au risque accru de travail des enfants associé aux crises, aux conflits et aux catastrophes. Les questions relatives au travail des enfants devraient prendre en compte toutes les phases de l'action humanitaire – depuis la préparation aux crises et les plans d'urgence jusqu'aux interventions humanitaires à l'appui des efforts de reconstruction et de relance.

Il est toujours aussi important de s'attaquer au risque de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement nationales et mondiales. On s'intéressera particulièrement aux petites et très petites entreprises informelles opérant aux niveaux inférieurs des chaînes d'approvisionnement, où le risque de travail des enfants et d'autres risques liés aux droits de la personne sont souvent plus marqués. Les gouvernements peuvent montrer la voie par des marchés publics dissuadant les fournisseurs de recourir au travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

Face à la crise de la COVID-19, il est d'autant plus urgent d'agir dans tous ces domaines et ces contextes que les gouvernements sont actuellement aux prises avec un espace budgétaire restreint. Il sera primordial de prendre des décisions éclairées en matière de politiques et de répartition des ressources. Le renforcement de la base de données par pays concernant le travail des enfants



peut aider à déterminer les priorités locales et à orienter les décisions en matière de politiques et de dépenses. Par ailleurs, le dialogue social entre les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs est indispensable pour l'élaboration de politiques pertinentes et adaptées aux besoins en matière de lutte contre le travail des enfants et d'autres défis à relever, où qu'ils se présentent.

Les gouvernements devront adopter des stratégies de mobilisation des ressources novatrices pour élargir leur espace budgétaire. La communauté internationale devra combler les insuffisances budgétaires générées par la pandémie. De nombreux pays industrialisés manquent toujours aux engagements pris il y a longtemps en matière d'aide publique au développement (APD) et de financement du développement durable. Il faut que cela change.

L'allègement et la restructuration de la dette s'imposent pour les pays déjà lourdement endettés, afin que la hausse des paiements du service de la dette n'entraîne pas une diminution des dépenses sociales. Nous devons éviter les erreurs du passé, lorsque les flux de crédit nécessaires et urgents étaient subordonnés à des mesures d'austérité qui ont fait le plus grand tort aux enfants et familles les plus démunies.

La crise de la COVID-19 rappelle l'importance de la coopération internationale et des partenariats face aux grands défis mondiaux. Il en va de même pour l'élimination du travail des enfants, comme pour d'autres priorités absolues en matière de développement inscrites au Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'élimination du travail des enfants est un défi impossible à relever en faisant cavalier seul. Les pays doivent travailler ensemble dans l'esprit de l'article 8 de la convention (n° 182) de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, universellement ratifiée.

L'Alliance 8.7 joue un rôle important pour faciliter la coopération entre acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux concernant le travail des enfants. Un partenariat mondial lancé en 2016, l'Alliance 8.7, rassemble des gouvernements, des organisations multilatérales, des organisations d'employeurs, des organisations de travailleurs, des organisations non gouvernementales, des institutions universitaires et des groupes de réflexion dans le but de trouver les moyens d'atteindre plus rapidement la cible 8.7 des ODD. Les trois stratégies adoptées par l'Alliance sont axées sur la recherche et le partage des connaissances, l'innovation, et l'augmentation et la mobilisation des ressources.

Il est urgent de relancer la lutte contre le travail des enfants, dans le respect des engagements pris et des buts à atteindre au niveau mondial. Les faits présentés dans ce rapport donnent un aperçu des risques existants et laissent entrevoir les solutions à mettre en place. Des mesures et des investissements ambitieux s'imposent, et sont réalisables lorsque le bien-être de l'humanité est en jeu, comme l'a amplement illustré la pandémie de COVID-19. Nous avons promis aux enfants de mettre fin au travail des enfants. Il n'y a pas de temps à perdre.

ARTICLE 8 DE LA CONVENTION

NO 182 DE L'OIT

Les membres doivent prendre des mesures appropriées afin de s'entraider pour donner effet aux dispositions de la convention par une coopération et/ou une assistance internationale renforcées, y compris par des mesures de soutien au développement économique et social, aux programmes d'éradication de la pauvreté et à l'éducation universelle.

TRAVAIL DES ENFANTS ET TRAVAIL DANGEREUX

		Enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants				Enfants âgés de 5 à 17 ans effectuant des travaux dangereux			
		2016		2020		2016		2020	
		%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre
Total dans le monde		9,6	151 600	9,6	160 000	4,6	72 500	4,7	79 000
Sexe	Filles	8,4	64 100	7,8	62 900	3,6	27 800	3,6	28 800
	Garçons	10,7	87 500	11,2	97 000	5,5	44 800	5,8	50 200
Âge	5-11 ans	8,3	72 600	9,7	89 300	2,2	19 000	2,8	25 900
	12-14 ans	11,7	41 900	9,3	35 600	4,6	16 400	4,8	18 100
	15-17 ans	10,5	37 100	9,5	35 000	10,5	37 100	9,5	35 000
Régions de l'OIT	Afrique	19,6	72 100	21,6	92 200	8,6	31 500	9,7	41 400
	Afrique subsaharienne	22,4	70 000	23,9	86 600	9,8	30 500	10,7	38 600
	États arabes	2,9	1 200	5,8	2 400	1,5	600	4,5	1 900
	Asie et Pacifique	7,4	62 100	5,6	48 700	3,4	28 500	2,6	22 200
	Amériques	5,3	10 700	4,3	8 300	3,2	6 600	2,9	5 700
	Amérique latine et Caraïbes	7,3	10 500	6,0	8 200	4,4	6 300	4,0	5 500
	Europe et Asie centrale	4,1	5 500	5,7	8 300	4,0	5 300	5,5	7 900
Niveau de revenu national	Faible revenu	19,4	65 200	26,2	65 000	8,8	29 700	11,6	28 700
	Revenu moyen inférieur	8,5	58 200	9,0	69 700	4,9	33 500	4,3	33 600
	Revenu moyen supérieur	6,6	26 200	4,9	23 700	2,0	7 800	3,2	15 300
	Revenu élevé	1,2	2 000	0,9	1 600	1,0	1 600	0,8	1 500

Remarque : Les chiffres sont exprimés en milliers et ont été arrondis. En raison de ces arrondis, les chiffres désagrégés ne correspondent pas toujours aux valeurs totales.



Organisation
internationale
du Travail



pour chaque enfant